PROVINCE DE NAMUR
ARRONDISSEMENT DE DINANT
ADMINISTRATION COMMUNALE
DE 5537 - ANHEE

ORDONNANCE DE POLICE

OBJET : Circulation rue des Jardins d'Annevoie à Anhée
Abattage d'une trentaine d'épicéas menaçant la sécurité publique.

Le Bourgmestre,

-Attendu qu'il est urgent de procéder à l'abattage d'une trentaine d'épicéas situés en contrebas de la rue des Jardins d'Annevoie à Anhée (section Annevoie) ;

-Attendu que ce chantier exige la présence d'une grue, qui, une fois positionnée pour travailler, nécessite une largeur de 6m pour l'installation de ses stabilisateurs ;

-Attendu que la voirie est particulièrement étroite à hauteur de ce chantier ;

-Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

-Vu l'Art.133, al.2 et 135, par. 2 NLC.

-Vu l'urgence.

ARRETE:

Art.1°: Les 6, 7 et 8 mars 2024, de 08hrs à 17 hrs, la circulation des véhicules est interdite rue des Jardins d'Annevoie (N932), de la BK 0.3 à 0.4.

Art.2° : Cette mesure sera matérialisée par le placement d'une signalisation conforme à ce type de chantier. Les itinéraires de déviation seront posés, 3 jours avant le chantier pour avertir les usagers, par la SPRL T.R.S.
Responsable de la signalisation : SPRL T.R.S. (en cas d'urgence : 0495/29.63.18).
Demandeur : Les Jardins d'Annevoie : 082/67.97.97.

Art.3° : La présente ordonnance sera portée à la connaissance du conseil communal et ce, lors de sa prochaine séance.

Art.4°: Copie de la présente sera adressée à Mr le Président du Tribunal de 1ère Instance à DINANT, à Mr le Juge de Police à DINANT, au Responsable du Service de Coordination de la Zone de Police Haute-Meuse, au Responsable du service Coordination de la Zone de Secours DINAPHI, au SPW (Mr Gaballo), aux différents services de secours, à Mme Nathalie de Changy.

Anhée, le 22/02/2024.
Le Bourgmestre,

Pierre Rondiat.

PUBLICATION: Le Bourgmestre certifie que l'ordonnance ci-dessus a été publiée au vu de la loi, le 23/02/2024.

Le Bourgmestre,

Pierre Rondiat.